



DGD

Commissariat
& Associés

Christelle DOTKOWSKI
Commissaire aux comptes

Olivier DUBOIS
Commissaire aux comptes

SASU 2T ELEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS ARRAS : 942 333 642

SIEGE SOCIAL : 41 Rue de Maréchal Joffre
62118 BIACHE-SAINT-VAAST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT EN NATURE D'ACTIONS DE LA SASU 2T ELECT PAR MONSIEUR TIM TOUAZI

Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, concernant l'apport en nature des actions de la SASU 2T ELEC sise au 41 Rue de Maréchal Joffre à Biache-Saint-Vaast (62118), détenu par Monsieur TOUAZI Tim à la SASU 2T INVESTISSEMENT, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8 du code de commerce.

La valeur des apports a été évaluée à 47 617€euros.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du fonds de commerce émis par la société émettrice de l'apport.

Notre mission prend fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Présentation des personnes morales et des personnes physiques concernées par l'opération

1.1.1 Les actions apportées

Le présent apport de Monsieur TOUAZI Tim est envisagé dans le cadre de la constitution de la SASU 2T INVESTISSEMENT en cours d'immatriculation.

Monsieur Tim TOUAZI, propriétaire de :

- 50 actions de la SAS 2T ELEC dont le siège social est situé au 41 Rue du Maréchal Joffre à BIACHE-SAINT-VAAST (62118), immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 942 333 642.

1.1.2 Société bénéficiaire de l'apport

La société 2T INVESTISSEMENT, SASU en cours de constitution, dont le siège social est situé au 41 Rue du Maréchal Joffre à BIACHE-SAINT-VAAST (62118)



1.1.3 L'apporteur

L'apporteur est :

- Monsieur TOUAZI Tim demeurant au 41 Rue du Maréchal Joffre BIACHE-SAINT-VAAST (62118), né le 03 avril 1986 à CUCQ (Pas-de-Calais), de nationalité française, célibataire non lié par un pacte civil de solidarité.

1.1.4 Lien entre les parties

Au terme de l'opération, la SASU constituée se verra attribuer la totalité des actions d'une valeur de 47 617€uros par la SASU 2T ELEC, dans le cadre d'une constitution de Capital dans le cadre de la création de ladite structure.

1.2 Nature et description de l'opération

La réalisation définitive de cette opération est subordonnée :

- à l'approbation de l'évaluation des apports ;
- la signature du projet de contrat d'apport ;
- la constitution de la SASU 2T INVESTISSEMENT.

1.3 Evaluation des apports

Les actions apportées de la SASU 2T ELEC ont été évaluées sur la base de la valeur de marché, c'est-à-dire le prix que le marché serait capable de mettre pour acquérir les droits sociaux de la société « 2T ELEC ».

Les actions apportées par Tim TOUAZI au travers de la SASU 2T ELEC sont évaluées à 47 617€.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération des apports, la SASU 2T INVESTISSEMENT procèdera au profit de Monsieur Tim TOUAZI à l'émission de :

- 47 617 actions d'une valeur nominale de 1€ euro chacune.



2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences accomplies

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin :

- De contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- D'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- De nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Et en particulier :

Nous nous sommes entretenus avec les responsables en charge de l'opération et leurs conseils externes pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.

Nous avons pris connaissance, notamment :

- De l'identité de l'apporteur ;
- Du projet d'apport ;
- Des méthodes d'évaluations régulièrement retenues dans la valorisation de fonds de commerce en France ;
- De la méthode retenue pour cette opération ;

Nous avons procédé à la vérification des éléments financiers et juridiques afférents à l'opération d'apport.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

La valorisation retenue est la suivante :

- 50 actions de la SASU 2T ELEC évaluées à 47 617€

Nous estimons que les méthodes utilisées sont pertinentes.

2.3 Limites de la mission

Notre mission prend fin avec le dépôt de notre rapport. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée Générale de la société bénéficiaire appelée à se prononcer sur l'opération.



3 – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports des actions appartenant à Monsieur Tim TOUAZI évaluées à 47 617€uros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire s'élevant à 47 617€uros.

LENS, le 30 juin 2026

DGD COMMISSARIAT ET ASSOCIES
Représentée par Olivier DUBOIS

